

Discrimination à l'embauche en raison de l'origine et de la langue

Description du problème

A la recherche un emploi, Akim se rend régulièrement au FOREM pour consulter les offres d'emploi. Il en trouve une qui correspond à son profil et à sa formation dans la vente. Il est précisé dans l'annonce que le candidat doit faire preuve d'une présentation et d'un français corrects. Akim s'exprime correctement en français mais avec un accent.

L'employeur ne donne qu'un numéro de téléphone comme coordonnées de contact. Akim lui téléphone, en présence d'un agent du FOREM. Mais le coup de fil avec l'employeur potentiel est très bref car celui-ci raccroche aussitôt après avoir ri au nez du candidat et déclaré que le contact avec la clientèle sera mauvais.

Face à cette situation, l'agent du FOREM a renvoyé Akim vers son organisation syndicale, sans l'informer de la possibilité de se plaindre directement au service de réclamation du FOREM. Akim a par ailleurs dû insister pour obtenir son attestation en lien avec sa démarche de recherche d'emploi.

Intervention de la CLCD

Akim s'est rendu auprès de son organisation syndicale et le permanent responsable du secteur concerné lui transmettra les coordonnées de la CLCD.

Après avoir obtenu de plus amples informations auprès d'Akim, la Cellule a contacté le Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances (UNIA), institution publique compétente pour ce type de plainte et une stratégie commune a été établie.

Un formulaire de plainte pour manque de soutien lors de cet incident a été complété et renvoyé au FOREM. Dans le même temps, la CLCD a envoyé un courrier à l'employeur afin d'obtenir des informations sur les raisons de ses agissements. S'en est suivi un échange de correspondances dans lesquelles l'employeur a été mis au courant de son infraction aux lois et conventions collectives de travail qui ont trait aux discriminations.

Résultat

Après les différents échanges entre la CLCD et l'employeur, ce dernier s'est dit prêt à recevoir le candidat pour un entretien d'embauche mais la confiance étant rompue, l'affilié déclinera l'offre.

Une rencontre entre le service de plaintes du FOREM, la CLCD, le Centre interfédéral et Akim a également été organisée. A l'issue de celle-ci, le candidat a reçu une aide à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation et un accompagnement par un conseiller FOREM lors de sa recherche d'emploi.

Analyse juridique

L'employeur a adopté un comportement discriminatoire à l'égard du candidat en raison de son origine (et éventuellement de sa langue), sur base de :

- la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations,
- la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie,
- la CCT n° 38 du 6 décembre 1983 concernant le recrutement et la sélection des travailleurs
- la CCT n°95 du 10 octobre 2008 concernant l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail.

Pour qu'il y ait discrimination, il faut remplir 4 conditions :

- Différence de traitement :
OUI, c'est le cas.
- Fondée sur un des critères fixés par la loi :
OUI, on peut invoquer les critères de l'origine et/ou de la langue.
- Qui ne peut être justifiée légalement :
OUI, le fait que l'employeur argumente qu'il compte parmi son personnel des personnes de nationalité française, italienne et polonaise n'est pas une justification juridiquement acceptable.
- Un champ d'application :
OUI, l'emploi.

Dans ce cas-ci, on est donc bien en présence d'une discrimination.

Commentaires

Comme il le souhaitait, le candidat a été reconnu en tant que victime d'une discrimination aussi bien auprès de l'employeur qu'auprès du FOREM.

A force de contacts et d'arguments, et même s'il n'y avait pas de preuves à charge suffisantes, l'employeur a finalement changé d'attitude envers le candidat puisqu'il était prêt à le recevoir.

L'attitude de l'employeur a été renseignée comme problématique auprès du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, du FOREM et de la CLCD. En cas de récurrence, il ne pourra plus prétendre ignorer la législation.

